



ASSOCIATION ASMAE – SŒUR EMMANUELLE

246 rue du Faubourg Saint Antoine
75012 - PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2025

SOMMAIRE

	Pages
- RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	1 - 4
- COMPTES ANNUELS ET ANNEXES	5 - 41
- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	42

RAPPORT GENERAL

Clara LANCHES, associée
Erwan NEXON, associé-gérant
Claude PIAT, associé

ASMAE – SŒUR EMMANUELLE
246 rue du Faubourg Saint Antoine
75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASMAE – SŒUR EMMANUELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ASMAE – SŒUR EMMANUELLE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthodes comptables » de la partie « Introduction » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable suite à la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés à l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association Asmae – SŒUR EMMANUELLE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation

et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Cloud, le 6 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
SAS POUGET SOUBIROUS ET ASSOCIES
Représentée par Erwan NEXON

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

COMPTES ANNUELS

**ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE**

246 rue du Faubourg Saint Antoine
75012 PARIS-12

Comptes Annuels au : 31 décembre 2025

FIDELIANCE

4 Rue de Lyon
75012 PARIS
Tél : 01 64 22 77 44
contact@crowe-fideliance.fr

**Expertise-comptable • Audit • Conseil au dirigeant • Gestion sociale • Conseil juridique
Gestion de patrimoine • Evaluation • Consolidation et reporting financier • Risk Consulting • RSE • Digital**

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	275 849	243 311	32 538		576	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				6		6
Terrains						
Constructions	108 143	78 115	30 028		40 842	
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	884 242	795 698	88 544		89 863	
Immob. corp. en cours, av. acptes	6 120		6 120		3 240	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés	946 616	265 000	681 616		670 845	
Immobilisations financières				3		3
Participations	306 224		306 224		306 224	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	19 067		19 067		19 067	
Prêts						
Autres immobilisations financières	60 243		60 243		59 540	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	2 606 503	1 382 124	1 224 379	9	1 190 197	9
Stocks et en-cours	4 398		4 398		4 176	
Créances				31		24
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	74 003		74 003		79 187	
Créances reçues par legs ou donations	493 626		493 626		272 590	
Autres créances	3 382 461		3 382 461		2 586 198	
Charges constatées d'avance	84 141		84 141		81 656	
Valeurs mobilières de placement	6 303 520		6 303 520	48	4 766 307	38
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	1 581 066		1 581 066	12	3 582 326	29
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	11 923 214		11 923 214	91	11 372 440	91
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	14 529 717	1 382 124	13 147 594	100	12 562 637	100

BILAN PASSIF

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		12		12
Fonds propres statutaires	1 527 469		1 527 469	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves		26		26
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	2 558 367		2 515 900	
Autres réserves	803 742		803 742	
Report à nouveau	375 450	3	408 388	3
Excédent ou déficit de l'exercice	-255 967	-2	9 529	
Situation nette (sous-total)	5 009 060	38	5 265 027	42
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	9 220		10 720	
Provisions réglementées	30 305		30 905	
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	5 048 585	38	5 306 652	42
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 847 712	14	2 089 452	17
Fonds dédiés	467 062	4	1 031 561	8
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	2 314 774	18	3 121 013	25
Provisions pour risques			37 436	
Provisions pour charges	25 000		25 000	
TOTAL DES PROVISIONS (III)	25 000		62 436	1
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 413			
Emprunts et dettes financières diverses	2 632		2 769	
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	601 348	5	282 223	2
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	611 453	5	487 886	4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	148 391	1	37 927	
Produits constatés d'avance	4 393 997	33	3 261 730	26
TOTAL DES DETTES (IV)	5 759 235	44	4 072 536	32
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	13 147 594	100	12 562 637	100



COMPTE DE RÉSULTAT

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	4 150	3 720	430	12
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	25 169	330	24 839	
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	101 928	93 149	8 779	9
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	3 892 260	4 112 096	-219 836	-5
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	3 102 441	2 885 482	216 959	8
Mécénats	449 373	550 091	-100 718	-18
Legs, donations et assurances-vie	838 280	1 251 503	-413 223	-33
Contributions financières	67 500	25 000	42 500	170
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	62 436	48 101	14 336	30
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	1 175 413	713 551	461 862	65
Autres produits	69 662	6 702	62 960	939
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	9 788 613	9 689 726	98 888	1
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks	-222	1 019	-1 241	-122
Autres achats et charges externes	4 106 538	3 983 693	122 846	3
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	289 324	239 894	49 430	21
Salaires	3 542 266	3 348 465	193 801	6
Cotisations sociales	1 030 264	856 933	173 331	20
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	49 787	157 383	-107 596	-68
Dotations aux provisions	25 000	37 776	-12 776	-34
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	972 691	1 329 839	-357 148	-27
Autres charges	140 604	108 460	32 145	30
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	10 156 253	10 063 462	92 791	1
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-367 640	-373 737	6 097	2



COMPTE DE RÉSULTAT

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation	13 500	20 284	-6 784	-33
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	5 188	13 563	-8 375	-62
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change	11 685	51 879	-40 194	-77
Produits de cessions d'immobilisations financières	113 550	401 693	-288 143	-72
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	143 923	487 419	-343 496	-70
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	30 819	68 329	-37 510	-55
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	30 819	68 329	-37 510	-55
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	113 104	419 090	-305 986	-73
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-254 536	45 353	-299 889	-661
Produits exceptionnels (V)	600	29 525	-28 925	-98
Charges exceptionnelles (VI)		59 412	-59 412	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	600	-29 886	30 486	102
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 032	5 938	-3 906	-66
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	9 933 137	10 206 670	-273 533	-3
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	10 189 104	10 197 141	-8 037	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-255 967	9 529	-265 496	
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature	77 088	374 923	-297 835	-79
Bénévolat	179 847	164 164	15 683	10
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	256 935	539 087	-282 152	-52
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	77 088	374 923	-297 835	-79
Personnel bénévole	179 847	164 164	15 683	10
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	256 935	539 087	-282 152	-52
TOTAL	-255 967	9 529	-265 496	

ANNEXE COMPTABLE



PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'association « ASMAE-Association Sœur Emmanuelle », fondée le 20 novembre 1987, apolitique et aconfessionnelle, a pour but de gérer et d'assurer la pérennité et le développement de l'œuvre engagée par Madeleine CINQUIN, en religion Sœur Emmanuelle.

A cette fin, ses objectifs sont :

- S'impliquer dans le combat en faveur de la justice économique, culturelle et sociale et contribuer à transformer l'Homme dans sa relation avec l'autre.
 - Accroître les capacités d'une communauté et de ses membres à maîtriser leur vie, leur environnement social, culturel et économique en vue de l'autonomie et pour une meilleure intégration.
 - Protéger le nom et l'image de Sœur Emmanuelle, conformément à sa volonté, contre toute utilisation commerciale ou publicitaire ou non conforme à sa pensée et à son œuvre.
- Par délégation de Sœur Emmanuelle, l'association est également habilitée à autoriser des organismes, avec ou sans but lucratif, à utiliser le nom et l'image de Sœur Emmanuelle pour contribuer au financement d'une action humanitaire, selon les termes du mandat donné par Sœur Emmanuelle à l'Association.

Elle s'adresse plus particulièrement, mais non exclusivement aux enfants et leurs familles des pays en voie de développement, à l'exemple des actions de solidarité engagées et poursuivies par Sœur Emmanuelle et Sœur Sara dans les bidonvilles du Caire.

Conformément à la volonté qu'elle a exprimée, une priorité est donnée à la pérennité des actions lancées par Sœur Emmanuelle en faveur des chiffonniers du Caire et des enfants déplacés au Soudan.

Présente dans 8 pays (Égypte, Liban, Philippines, Madagascar, Burkina Faso, Inde, Côte d'Ivoire et France), Asmae s'engage à soutenir les acteurs locaux qui œuvrent pour les enfants les plus vulnérables en favorisant leur autonomie par l'éducation et la protection.

Les moyens d'action de l'association sont :

- Travailler prioritairement en partenariat avec des associations locales représentatives d'initiatives locales.
- Choisir et accompagner des projets de développement (économiquement et culturellement viables)
- Rechercher des fonds publics et privés (entreprises, individus)
- Travailler avec des médias de toute nature (presse écrite, TV, Internet...)
- Créer des supports d'information sur les actions, la vie de l'association
- Diffuser des œuvres littéraires, relatives aux actions de l'association et à l'œuvre de Sœur Emmanuelle.

PERIMETRE DES COMPTES ANNUELS

Les comptes présentés ci-après comprennent :

- **L'établissement Siège**
- **L'établissement de Bobigny :**
 - Centre maternel La Chrysalide : établissement médico-social sous convention avec le Conseil Départemental de Seine Saint Denis, qui accueille 19 mères et 27 enfants
 - Crèche l'Ile aux enfants : crèche familiale composée d'une équipe d'assistantes maternelles qui accueillent les enfants à leur domicile et qui sont aidées dans leur travail par une cheffe de service, des éducatrices de jeunes enfants et une psychologue.
 - L'espace Petits Pas : Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérants en Seine-Saint-Denis.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 13 147 593,69 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -255 967,22 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement ANC 2022-06, cette première application est mise en oeuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charges
- La modification de plan comptable et l'introduction d'une nouvelle nomenclature
- De nouveaux modèles d'états financiers.

Modifications de présentations opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions et amortissements ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Vous trouverez dans l'annexe les comptes 2024 sous l'ancien règlement.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Les régularisations liées aux exercices antérieurs sont intégrées au résultat d'exploitation de l'exercice.



Suppression de la technique de transferts de charges

Les opérations qui étaient auparavant enregistrées en transferts de charges sont désormais :

- Soit constatées en subventions pour les aides perçues liées aux dépenses de personnel (versements asp contrats aidés, apprentis, services civiques...)
- Soit imputées en diminution des charges concernées (remboursements formations...),
- Soit comptabilisées en Autres produits pour celles représentatives des remboursements d'assurance.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles sont de 276 K€ et correspondent à des logiciels, films et sites internet.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions	10,00	
Agencements et aménagements	10,00	
Matériel de bureau		1 ET 3
Mobilier		4,5 ET 10
Matériel missions		1 À 5
Matériel de transport		1 À 5

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont de 60 K€ et correspondent essentiellement à des dépôts de garantie de bureaux.

L'association détient des titres de participations à hauteur de 325 K€ :

- 148 parts de la SCPI La Française d'une valeur unitaire de 518 €
- 170 parts de la SCI ESIS d'une valeur unitaire de 828 € + 100 parts de nominal 828 € et 60 € de prime d'émission par part
- 46 parts de la SCPI PF Grand Paris d'une valeur unitaire de 414.49 €

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

A la date de notification des subventions de fonctionnement, le produit d'exploitation est constaté pour le montant total de la subvention. A la clôture, dès lors que la subvention finance un projet débutant l'exercice suivant, un produit constaté d'avance est constaté à hauteur du montant de la subvention.

Si le projet est rattaché au même exercice que la subvention, des fonds dédiés sont comptabilisés à la clôture si les dépenses engagées sont inférieures au montant subventionné.

FONDS DEDIES

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique "engagements à réaliser sur ressources affectées" et au passif du bilan sous le compte "fonds dédiés".

Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements sous la rubrique "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Honoraires au titre de la mission légale de certification des comptes : 25 200 €.

Honoraires au titre des services autres que la certification des comptes : 0 €.

REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants ainsi que leur avantage en nature représentent au 31 décembre 2025 :

- Rémunérations : 203 066 euros
- Avantages en nature : 0 euro

EVALUATION DES OPERATIONS EN DEVISE

Les opérations en devises dans les pays d'interventions sont enregistrées en comptabilité dans la devise locale. Ces opérations sont ensuite converties au siège en euro suivant le taux inforeuro du mois comptable concerné.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

Conformément à l'article 123-13 du Code de Commerce, le montant des droits qui seraient acquis par les salariés en matière d'engagement de retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite s'élève à 49 084 € le 31 décembre 2025 charges comprises.

Le calcul de cet engagement est basé sur les hypothèses suivantes :

- Convention collective : Aucune / CCN 66
- Méthode de calcul : Prospective
- Table de mortalité : provisoire 2022-2024
- Initiative du départ : volontaire à 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1% cadres, 10% dégressif non cadres
- Taux dévolution des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 3.90 %
- Taux de charges patronales : 50 %

LISTE DE FILIALES ET PARTICIPATIONS

Esis:

Pourcentage de participation : 6.86 %
Capitaux propres 31/12/24 : 3 953 125 €
Résultat au 31/12/24 : 240 729 €

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET PRESTATIONS EN NATURE

Il a été procédé à l'évaluation des actions bénévoles pour l'année 2025. Ces contributions sont comptabilisées.

EFFECTIF MOYEN (ETP)

	31/12/2025	31/12/2024
ASMAE Bobigny	33.63	32.16
ASMAE Siège	24.66	22.11
TOTAL	58.29	54.27

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Ces documents insérés dans l'annexe sont établis selon les modalités du règlement ANC n°2018-06.

INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT TERRAIN

Les indemnités de fin de contrat des pays, non comptabilisées au 31/12/2025, sont évaluées à 148 187 €.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	306 747		34 800
TOTAL	306 747		34 800
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol propre	108 143		
Installations générales, agencements et aménagements divers (1)	1 441 248		105 203
Matériel de transport	123 139		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	262 449		23 053
Immobilisations corporelles en cours	3 240		2 880
TOTAL	1 938 219		131 136
Immobilisations financières			
Autres participations	306 224		
Autres titres immobilisés	19 067		
Prêts et autres immobilisations financières	59 540		1 548
TOTAL	384 831		1 548
TOTAL GENERAL	2 629 797		167 484
(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	936 697		92 000

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		65 698	275 849	
TOTAL		65 698	275 849	
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol propre			108 143	
Inst. générales, agencements et aménag. div. (1)		94 395	1 452 056	
Matériel de transport			123 139	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		29 839	255 663	
Immobilisations corporelles en cours			6 120	
TOTAL		124 234	1 945 121	
Immobilisations financières				
Autres participations			306 224	
Autres titres immobilisés			19 067	
Prêts et autres immobilisations financières		845	60 243	
TOTAL		845	385 534	
TOTAL GENERAL		190 777	2 606 504	
(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		82 082	946 615	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			306 171	2 838	65 698	243 311
TOTAL			306 171	2 838	65 698	243 311
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			67 301	10 814		78 115
Inst. générales, agencts divers			444 626	16 543	10 874	450 295
Matériel de transport			123 139			123 139
Matériel de bureau, informatique			232 511	19 593	29 839	222 265
TOTAL			867 577	46 950	40 713	873 814
TOTAL GENERAL			1 173 748	49 788	106 411	1 117 125



ETAT DES CRÉANCES

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	60 243		60 243
Actif circulant			
Autres créances clients	74 003	74 003	
Personnel et comptes rattachés	2 536	2 536	
Divers	247 973	247 973	
Débiteurs divers	3 625 577	3 625 577	
Charges constatées d'avance	84 141	84 141	
TOTAL	4 094 473	4 034 230	60 243
Créances reçues par legs ou donations	493 626	493 626	



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	84 141
TOTAL	84 141

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	20 000
Autres créances	3 371 143
TOTAL	3 391 143



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	1 527 469				1 527 469
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	2 515 900		42 467		2 558 367
Autres réserves	803 742				803 742
Report à nouveau	408 388		90 191	123 129	375 450
Excédent ou déficit de l'exercice	9 529			265 496	-255 967
Subventions d'investissement	10 720			1 500	9 220
Provisions réglementées	30 905			600	30 305
TOTAL	5 306 652		132 658	390 725	5 048 585

ETAT DES PROVISIONS

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Autres provisions réglementées	30 905		600	30 305
TOTAL	30 905		600	30 305
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	37 436		37 436	
Autres provisions pour risques et charges	25 000	25 000	25 000	25 000
TOTAL	62 436	25 000	62 436	25 000
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations corporelles	265 852		852	265 000
TOTAL	265 852		852	265 000
TOTAL GÉNÉRAL	359 193	25 000	63 888	320 305
Dont dotations & reprises d'exploitation		25 000	63 289	
Dont dotations & reprises exceptionnelles			600	



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	1 413	1 413		
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	2 632	2 632		
Fournisseurs et comptes rattachés	601 348	601 348		
Personnel et comptes rattachés	242 444	242 444		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	286 214	286 214		
Autres impôts et taxes assimilées	82 795	82 795		
Autres dettes	148 391	148 391		
Produits constatés d'avance	4 393 997	4 393 997		
TOTAL	5 759 234	5 759 234		



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	314 520
Dettes fiscales et sociales	299 117
Autres dettes	14 790
TOTAL	628 427



TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant Global	Dont remboursement s		Montant Global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Fonds stratégique	705 520		53 049			652 471	
Fonds opérationnel	420 497		420 497			1	
Fonds urgence	20 000					20 000	
Burkina	-	48 603				48 603	
Madagascar	80 203	143 541	80 203			143 541	
Côte d'Ivoire	-	13 416				13 416	
Egypte	136 842		136 842			-	
Liban	161 563	12 693	161 563			12 693	
Philippines	47 233	31 115	47 233			31 115	
Partenariats privés	101 458		101 458			-	
Fia	-					-	
Multi Pays-France	309 582	217 694	309 582			217 694	
CAF Axe 1	20 000		20 000			-	
Ressources liées à la générosité du public							
Don Bobigny	174 680		174 680			-	
Fonds reportés liés aux legs ou donations	943 435	505 629	273 823			1 175 241	
TOTAL	3 121 013	972 691	1 778 930	-	-	2 314 774	-



TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT EFFECTIF GLOBAL

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL

	Résultat Comptable	Reprise du résultat antérieur	Résultat effectif global	<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée</i>
Siège	-139 447		-139 447	-139 447	
Bobigny					
Centre Maternel	-88 803	-9 232	-98 036		-98 036
Crèche	-28 288		-28 288	-28 288	
Espace petits pas	571		571	571	
TOTAL	-255 967	-9 232	-265 200	-167 164	-98 036



DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DETAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	191 613	191 613	475 033	475 033
Bénévolat	114 525	114 525	100 110	100 110
prestations en nature	77 088	77 088	374 923	374 923
Dons en nature				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	65 322		64 054	
CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	256 935	191 613	539 087	475 033
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 771		1 771	
Réalisées en France	1 771		1 771	
Réalisées à l'étranger				
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	191 613	191 613	475 033	475 033
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	63 551		62 283	
TOTAL	256 935	191 613	539 087	475 033



LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	544 377,23
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	293 049,95
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	852,40
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	273 852,30
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	505 629,28
SOLDE DE LA RUBRIQUE	606 502,60



ETAT SÉPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025 (VERSION SYNTHETIQUE)*

Etat du contributeur	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la valorisation (€)
ALLEMAGNE	730
AUTRICHE	55
BELGIQUE	64 690
CAMBODGE	300
CANADA	534
ESPAGNE	3 890
ETATS-UNIS	367
FINLANDE	40
HONG-KONG	1 900
IRLANDE	50
ISLANDE	150
ITALIE	5 050
JAPON	240
LUXEMBOURG	1 775
MONACO	10 360
PAYS-BAS	110
PHILIPPINES	216
PORTUGAL	270
ROYAUME UNI	2 511
SUISSE	4 551
TUNISIE	216
UNION EUROPEENNE	500 000

* La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 4 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à la disposition du public au siège de l'association.

CROD-CER

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) - 2025

EMPLOIS ET RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025		Variation	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 606 705	4 606 705	3 766 676	3 766 676	-18,23%	-18,23%
11 Cotisations sans contrepartie	3 720	3 720	4 150	4 150	11,56%	11,56%
12 Dons, legs et mécénat	4 494 799	4 494 799	3 659 573	3 659 573	-18,58%	-18,58%
- Dons manuels	2 549 295	2 549 295	2 547 441	2 547 441	-0,07%	-0,07%
- Legs, donations et assurances-vie	1 945 504	1 945 504	1 112 132	1 112 132	-42,84%	-42,84%
- Mécénat						
13 Autres produits liés à la générosité du public	108 185	108 185	102 953	102 953	-4,84%	-4,84%
2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 460 719		1 933 334		32,35%	
21 Cotisations avec contrepartie						
22 Parrainage des entreprises						
23 Contributions financières sans contrepartie						
24 Autres produits non liés à la générosité du public	1 460 719		1 933 334		32,35%	
- Subventions et autres concours privés	643 241		547 299		-14,92%	
- Autres produits non liés à la générosité du public	817 478		1 386 035		69,55%	
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	4 112 096		3 890 760		-5,38%	
TOTAL DES RESSOURCES	10 179 520	4 606 705	9 590 770	3 766 676	-5,78%	-18,23%
4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	7 600	0	38 036	0		
5 UTILISATION DES FONDSD'EDIES ANTERIEURS	19 550	0	901 561	0	4511,52%	
TOTAL DES PRODUITS	10 206 670	4 606 705	10 530 368	3 766 676	3,17%	-18,23%
CHARGES PAR DESTINATION						
1 MISSIONS SOCIALES	6 844 483	2 121 486	7 927 819	2 143 186	15,83%	1,02%
11 Réalisées en France	2 805 604	869 613	3 097 531	837 379	10,41%	-3,71%
- Actions réalisées par l'organisme	2 805 604	869 613	3 097 531	837 379		
- Versement à un organisme central où à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0		
12 Réalisées à l'étranger	4 038 879	1 251 873	4 830 288	1 305 808	19,59%	4,31%
- Actions réalisées par l'organisme	2 131 297	660 607	2 943 376	795 705		
- Versement à un organisme central où à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 907 582	591 266	1 886 912	510 103		
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDSD	1 227 404	1 048 153	1 237 749	1 019 167	0,84%	-2,77%
- Frais d'appel à la générosité du public	1 048 153	1 048 153	1 019 167	1 019 167		
- Frais de recherche d'autres ressources	179 251	0	218 583	0		
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	645 848	200 184	621 044	167 891	-3,84%	-16,13%
TOTAL DES EMPLOIS	8 717 735	3 369 823	9 786 612	3 330 245	12,26%	
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	37 776	0	25 000	0		
5 IMPOT SUR LES BENEFICES	5 938		2 032			
6 REPORTS EN FONDSD'EDIES DE L'EXERCICE	1 435 692	1 233 928	972 691	505 629	-32,25%	
EXCEDENT OU DEFICIT	9 529	2 954	-255 967	-69 197		
TOTAL DES CHARGES	10 206 670	4 606 705	10 530 368	3 766 676	3,17%	-18,23%

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

	2024		2025	
	TOTAL	Dont GP	TOTAL	Dont GP
PRODUITS PAR ORIGINE	539 087	475 033	256 935	191 613
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	475 033	475 033	191 613	191 613
Bénévolat	100 110	100 110	114 525	114 525
prestations en nature	374 923	374 923	77 088	77 088
Dons en nature				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	64 054		65 322	
CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
CHARGES PAR DESTINATION	539 087	475 033	256 935	191 613
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 771		1 771	
Réalisées en France	1 771		1 771	
Réalisées à l'étranger				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	475 033	475 033	191 613	191 613
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	62 283		63 551	

ANNEXE DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

2025 PRECISIONS ET METHODOLOGIE

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) 2025 présenté dans le rapport annuel est en conformité avec le règlement comptable ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination permet de passer de la présentation comptable du compte de résultat par nature à une vision analytique par origine des ressources (générosité du public / hors générosité du public) et par destination des charges (missions sociales, appel de fonds, fonctionnement). Le CROD 2025 a donc été constitué à partir du compte de résultat approuvé par le commissaire au compte et voté par l'assemblée générale. Cette annexe précise les modalités de constitution du CROD, conformément au règlement relatif à l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations faisant appel à la générosité publique.

Traitement particulier des legs et donations. Jusqu'à fin 2019, les legs et les donations étaient enregistrés en produit en comptabilité, au moment de leur réalisation. Les legs et donations destinées à être cédées se trouvaient alors présentés « hors bilan » dans les comptes de l'association. Le nouveau règlement comptable impose dès 2020 d'enregistrer les legs et donations au moment de leur acceptation juridique :

- La valeur du legs ou de la donation à la date apparaît à l'actif du bilan (immobilisation)
- On retrouve la valeur du legs / de la donation en produit dans le compte de résultat.
- La part non réalisée du legs ou la part non cédée de la donation apparaît au passif du bilan en tant que fonds reportés.
- On retrouve ces fonds reportés en charge dans le compte de résultat.

PRODUITS PAR ORIGINE

Rubrique CROD (rubrique Compte de résultat)	Définition	Application
I PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
I.1 Cotisations sans contrepartie	Il s'agit des cotisations versées par les adhérents.	
I.2 Dons, legs et mécénat	Dons institutionnels non affectés versés par des personnes physiques ou morales privées.	Les legs et assurances-vie correspondent aux montants acceptés. Les montants non encaissés sont reportés en fonds dédiés conformément à la nouvelle réglementation comptable.
I.3 Autres produits liés à la générosité du public	Sont considérés comme dons affectés, les dons qui, en fonction de la volonté exprimée par le donateur ou des dispositions prises dans l'appel à la générosité du public, comportent une obligation pour l'organisation qui les reçoit, de les consacrer à une opération ou un objectif déterminés. Les dons peuvent être affectés notamment en France, ou au financement d'actions à l'international.	Parrainages et recettes réalisées suite aux manifestations réalisées localement par des bénévoles de l'association. 100 % des recettes de ces opérations sont affectées.
2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
2.4 Subventions et autres concours privés (subventions d'origine privée)	Subventions d'entreprises, de fondations, d'associations, dédiées à une action.	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	Il s'agit de revenus propres de l'organisation principalement produits financiers et opérations de gestion.	Pour l'établissement de Bobigny, les loyers versés par les résidentes ainsi que leur participation et celles des familles de Bobigny au fonctionnement de la crèche entrent dans cette catégorie.
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS (subventions d'exploitation ; subventions dédiées d'origine publique)	Financements obtenus des organismes nationaux ou internationaux, tels que l'Union Européenne, l'État français (ministères) Conseil Régional / Général, des collectivités territoriales, établissements publics, sécurité sociale, Agences de développement (USAID, AFD, ...). Ces subventions peuvent être dédiées ou non.	En 2025, la totalité des subventions publiques ont été dédiées.
4 REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Il s'agit de la dotation aux provisions (ou dotation pour dépréciation) réalisée antérieurement correspondant aux pertes ou moins-values latentes.	
5 REPRISE DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	Part des fonds dédiés antérieurs utilisés au cours de l'exercice.	

CHARGES PAR DESTINATION

Rubrique CER (rubrique Compte de résultat)	Définition	Application
I MISSIONS SOCIALES	Il s'agit des charges directes ou spécifiques engagées pour chacune des missions sociales de l'organisme.	Ces charges spécifiques résultent, soit d'une imputation directe, soit d'une répartition (par exemple une comptabilité du temps consacré à chaque activité, pour la répartition des charges de personnel ou de surfaces pour les locaux). Elle comprend tout ce qui est engagé spécialement pour cette action : étude préalable, réalisation proprement dite, suivi, évaluation.
I.1 Projets réalisés en France	Actions réalisées par l'organisme : ● Centre d'accueil mère-enfant de Bobigny et crèche ● Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : Projet Espace des petits pas ● Projet Yalla pour les droits de l'enfant (sensibilisation aux droits de l'enfant) ● Appui aux projets France La sensibilisation du public est partie intégrante de la mission sociale : « défendre la cause de l'enfant par la sensibilisation et la prise de parole (plaidoyer) » du projet associatif validé en 2013.	Subventions accordées ; salaires et traitements ; charges sociales ; impôts et taxes ; dotations aux amortissements ; autres achats et charges externes ; dotations aux amortissements.
I.2 Projets réalisés à l'étranger	Actions réalisées par l'organisme : ● Actions réalisées directement à l'étranger ● Versements à d'autres organismes partenaires ● Appui aux projets soutenus à l'étranger	Les actions réalisées directement à l'étranger comprennent la totalité des dépenses effectuées par les missions à l'international y compris les subventions versées aux associations partenaires. La sous-rubrique appui aux projets comprend les salaires, cotisations sociales et prestations d'appui réalisées par des personnes basées au siège dont l'activité est dédiée - totalement ou partiellement - à cette mission.
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		

Rubrique CER (rubrique Compte de résultat)	Définition	Application
Frais d'appel à la générosité du public	Frais de publicité liés aux fichiers, imprimés, affranchissements, honoraires, frais administratifs liés aux règlements (reçus fiscaux), etc.	Ont été comptabilisés dans cette rubrique : 100% du coût du service dédié à la collecte de dons + plus une quote part des coûts de gestion et d'encadrement. Le traitement des dons est partiellement réalisé par des bénévoles.
Frais de recherche des autres fonds privés	Recherche de fonds privés ou publics affectés aux projets menés en France ou à l'international.	Ont été comptabilisés dans cette rubrique : 90 % du coût du service mécénat et philanthropie.
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Frais de structure (les frais de locaux et toutes les charges s'y rapportant) ; frais de siège ; le personnel administratif et financier ; les frais de communication et ceux ne pouvant être affectés à une activité ou à une opération.	Les frais de fonctionnement représentent : • 25 % des coûts du pôle administratif et financier • 35% des coûts de direction générale • 20% du coût du pôle RH • 50% des coûts de communication • 65% du coût des Services généraux
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Il s'agit de la dotation aux provisions (ou dotation pour dépréciation) de l'exercice correspondant aux pertes ou moins-values latentes.	
5 IMPÔT SUR LES BENEFICES		Impôts versés au titre de produits financiers sur parts SCPI.
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	Part des fonds dédiés reportés au cours de l'exercice.	Subventions publiques ou privées reçues sur projets en cours + part des legs acceptés et non reçus en fin d'exercice.

Évolutions méthodologiques par rapport à 2019

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, les produits par origine et les charges par destination sont répartis entre les produits et charges liés à la générosité du public, et ceux non liés à la générosité du public. Les charges communes ont été réparties au prorata de la ventilation des ressources correspondantes.

La répartition des frais de personnel s’est effectuée par pôle et service, en fonction de la ventilation du temps de travail des salariés siège.

La totalité des charges a été ventilée par pôle et service au budget comme dans le suivi analytique.

Ratio

Asmae présente un ratio qu’elle estime être un gage de transparence et de bon usage des fonds collectés. C’est également un outil de suivi dans le temps de l’activité. Le calcul consiste à diviser les dépenses affectées aux missions sociales sur le total des emplois inscrits au compte de résultat.

Le centre mère enfant de Bobigny correspond à des dépenses importantes comparées au reste du budget de l’association et est peu générateur de frais généraux. Hors Bobigny, le même ratio est donc suivi.

En 2025, les coûts affectés à la mission sociale ont été maintenus au même niveau en dépit de la baisse des financements, avec même une hausse du ratio hors Bobigny, les équipes Asmae ayant maîtrisé au maximum les coûts de fonctionnement et RH.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
% affecté aux missions sociales	85,3%	80,9%	81,4%	78,4%	78.5%	75%	75%	77.6%	68.6%	74.0%	72.0%	75,5%	75,9%	79,2%	78,5%	81%
% hors Bobigny	79,4%	73,4%	72,2%	68,8%	69.8%	65%	65%	69%	59%	64%	64,1%	69,7%	63,1%	67%	68,3%	72,2%

Estimation des ressources collectées auprès du public sur les exercices antérieurs et disponibles en fonds propres

Les ressources issues de la générosité du public sont prioritairement consommées dans le courant de l’exercice où les dons sont reçus. Les fonds propres de l’association ont été constitués en partie par des exercices excédentaires en ressources collectées auprès du public dans les années 80.

Suivi de l'utilisation des ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public sont ventilées dans les dépenses au prorata de leur part dans les ressources globales, hors Bobigny.

Dons en nature et valorisation

La valorisation des prestations en nature (don d'espace publicitaire, prestations non facturées...) se porte à 77 088 €.

Mise à disposition gratuite de biens et valorisation

Asmae n'a pas bénéficié de mise à disposition gratuite de biens.

Effectifs bénévoles et valorisation

Les effectifs bénévoles et leur valorisation en 2025 sont détaillés dans les comptes de l'association.

36 bénévoles ont participé à des activités pour Asmae en 2025. Ces activités correspondent à une masse salariale estimée à 179 847 €.

Effectifs salariés

En 2025, l'équipe compte 161 collaborateurs et collaboratrices dont :

- 71 salariés en France
- 3 salariés à l'expatriation
- 67 salariés en contrat de droit national
- 8 consultants 11 stagiaires et volontaires en service civique, 1 volontaire en solidarité internationale
-

Variation des effectifs

Collaborateur.trices.s		2025	2024	2023	2022	2021
France	Salarié.e.s	71	66	64	63	61
	Stagiaires	7	8	7	2	7
	Volontaires	2			2	2
	Bénévoles	36	31	39	36	30
Sous-total 1		116	105	110	103	100
International	Salariés FR	3	4	4	4	4
	Salariés pays	67	69	65	52	44
	Consultants	8	2	6	7	8
	Stagiaires	2	4		3	0
Volontaires		1		2	0	0
Sous-total 2		81	75	77	66	56
Total		197	180	187	169	156

Montant global des 5 salaires et autres rémunérations les plus élevés

Les 5 salaires bruts les plus élevés de l'association se sont élevés à 324 652€ en 2025.

Montant de la rémunération totale des membres du CA

Aucune rémunération ou avantage en nature n'a été perçue par les membres du CA.

Indication sur la valeur des immobilisations et des titres de placement

Le bilan des actifs de l'association présente les immobilisations, dont certaines rubriques sont explicitées ci-dessous :

Participation SCI ESIS (170 000 €). Il s'agit d'une participation établie en 2003, augmentée en 2006 de 20 000 € et de 106 000€ en 2018 dans la Société Civile Immobilière qui a porté l'opération immobilière du Centre d'accueil mère-enfants de Bobigny. Elle a ensuite été diminuée en 2023 et 2024 de 66 440€.

Les placements et disponibilités d'Asmae s'élèvent à 7 799 128 € au 31/12/2025 répartis sur trois organismes sous forme de SICAV, FCP.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n°91-722 DU 7 AOUT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION		2024	2025	RESSOURCES PAR ORIGINE		2024	2025
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
MISSIONS SOCIALES		2 121 486	2 143 186	PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		3 720	4 150
Réalisées en France		869 613	837 379	Cotisations sans contrepartie		4 494 799	3 659 573
- Actions réalisées par l'organisme		869 613	837 379	Dons, legs et mécénat		2 549 295	2 547 441
- Versement à un organisme central où à d'autres organismes agissant en France				- Dons manuels		1 945 504	1 112 132
Réalisées à l'étranger		1 251 873	1 305 808	- Legs, donations et assurance vie			
- Actions réalisées par l'organisme		660 607	795 705	Autres produits liés à la générosité du public		108 185	102 953
- Versement à un organisme central où à d'autres organismes agissant à l'étranger		591 266	510 103				
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		1 048 153	1 019 167				
- Frais d'appel à la générosité du public		1 048 153	1 019 167				
- Frais de recherche d'autres ressources							
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		200 184	167 891				
TOTAL DES EMPLOIS		3 169 638	3 162 353	TOTAL DES RESSOURCES		4 606 704	3 766 676
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		1 233 928	505 629	UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS			
RESULTAT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		2 953	-69 197	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		4 606 704	3 766 676	TOTAL		4 606 704	3 766 676

RAPPORT SPECIAL

Clara LANCHES, associée
Erwan NEXON, associé-gérant
Claude PIAT, associé

ASMAE – SŒUR EMMANUELLE
246 rue du Faubourg Saint Antoine
75012 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Saint Cloud, le 6 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
SAS POUGET SOUBIROUS ET ASSOCIES
Représentée par Erwan NEXON

